



RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 2 FEVRIER 2026

MOULINVEST

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

SOMMAIRE

1.	ORGANIGRAMME DU GROUPE	4
2.	ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	5
2.1.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	5
2.1.1.	La société MOULINVEST.....	5
2.1.2.	Le Groupe « MOULINVEST »	5
2.2.	FAITS MARQUANTS.....	6
2.3.	EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE.....	7
2.4.	PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE.....	7
2.4.1.	Risques liés à l'environnement concurrentiel.....	7
2.4.2.	Risques liés à l'évolution de la consommation	8
2.4.3.	Risques environnementaux	8
2.4.4.	Risques clients.....	9
2.4.5.	Risques fournisseurs	10
2.4.6.	Risques financiers	10
2.4.7.	Risques liés aux actifs non détenus	10
2.4.8.	Litiges	11
2.5.	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE :	12
2.6.	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	12
2.7.	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	12
2.8.	DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE.....	13
2.9.	INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE.....	13
3.	FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES.....	13
3.1.	ACTIVITE DES FILIALES.....	13
3.2.	PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION	19
3.3.	INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE.....	19
3.4.	SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES.....	19
4.	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE.....	20
4.1.	PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION	20
4.2.	DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE	21
4.3.	PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT	21
5.	COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE ..	25
5.1.	EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX.....	25
5.2.	MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES	27
5.3.	INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS.....	27
5.4.	PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIETE MOULINVEST	29
5.5.	TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	29

5.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	29
5.7.	JETONS DE PRÉSENCE	30
5.8.	ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS.....	30
5.9.	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	30
5.10.	ACHAT ET CESSION D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)	30
5.11.	ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211).....	31
5.11.1.	Contrat de liquidité :	31
5.11.2.	Contrat de rachat :.....	31
5.12.	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS	31
5.13.	MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL.....	31
5.14.	DROIT DE VOTE DOUBLE	31
6.	INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
6.1.	LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS.....	32
6.2.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	33
6.2.1.	Liste Des Conventions Réglementées	34
6.2.2.	Liste des conventions ne relevant pas de la procédure des conventions réglementées avec les filiales à 100 %.....	35
6.2.3.	Conventions conclues pendant l'exercice et autorisées par le Conseil d'Administration	35
6.3.	DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	35
6.4.	CHOIX DU MODE DE DIRECTION.....	35

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du Groupe.

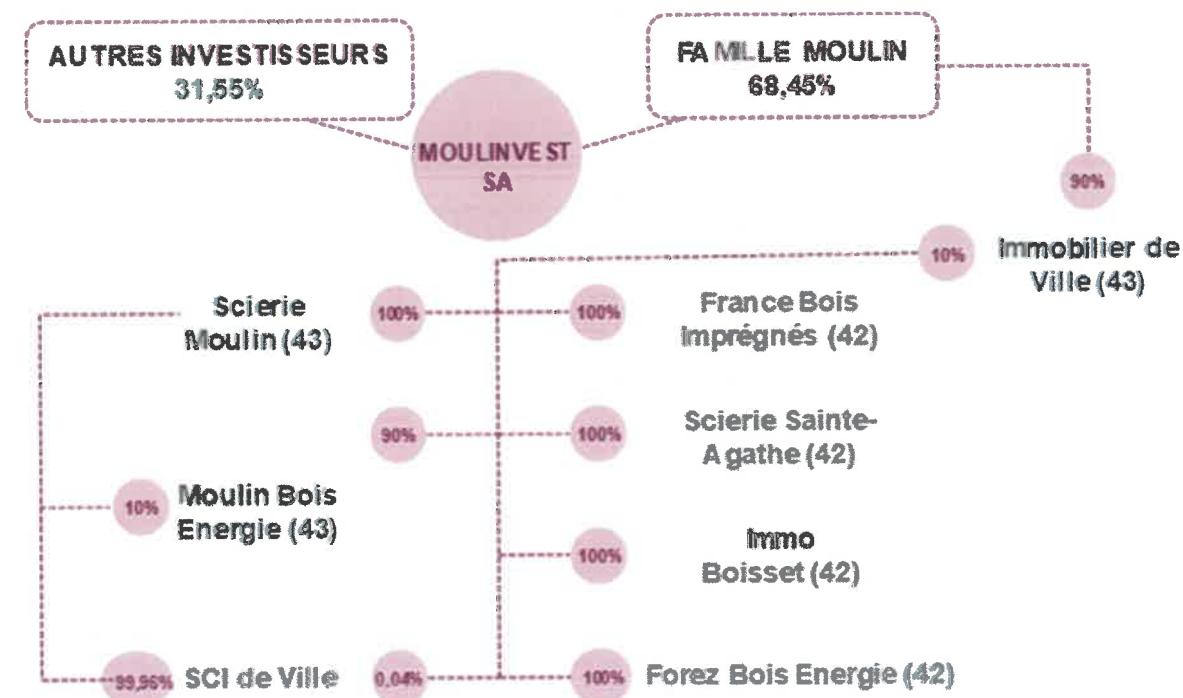
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions légales en vigueur.

1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/2025



2. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

2.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

2.1.1. La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 100 % de la société SCIERIE MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET et SCI DE VILLE, 100% de la société « FOREZ BOIS ENERGIE », ses 4 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

2.1.2. Le Groupe « MOULINVEST »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le Groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a créé TECHNICBOIS MOULIN, société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois. La société TECHNICBOIS MOULIN était active dans le domaine de la construction bois aux côtés de SCIERIE MOULIN et proposait des solutions constructives.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, la société « TECHNICBOIS MOULIN » a été absorbée par la société « SCIERIE MOULIN » par voie de transmission universelle de patrimoine.

2.2. FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 95 millions d'euros au titre de l'exercice 2024/2025 contre 91 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 19% du chiffre d'affaires total (contre 15 % en N-1).

Le chiffre d'affaires de l'activité Bois Construction (52,3% du chiffre d'affaires total du Groupe) enregistre une progression significative (+14,6% par rapport à l'exercice 2023-2024), portée à la fois par une augmentation des volumes commercialisés (+5%) et la hausse des prix de vente.

La mise en service de son nouvel outil de réception des gros bois au second semestre a permis l'accroissement des capacités de réception des bois offrant au Groupe Moulinvest la possibilité d'augmenter ses volumes sciés puis vendus et ainsi de démontrer à nouveau, au cours de cet exercice, sa faculté à gagner des parts de marché sur son activité historique malgré un environnement très concurrentiel.

La progression des volumes de granulés vendus (+3,4%) confirme la position favorable de Moulin Bois Energie sur le marché, mais n'a pas pu pleinement compenser l'effet prix défavorable : le chiffre d'affaires du pôle Bois Energie (25,5% du chiffre d'affaires consolidé) a baissé de 6,9% par rapport à l'exercice précédent. L'outil de production fonctionne à pleine capacité illustrant désormais la place du pellet dans les habitudes des consommateurs comme combustible de chauffage naturel et économique.

L'activité de cogénération enregistre pour sa part un recul de 5,5 %, en raison de l'arrêt temporaire de la chaudière au mois d'août nécessaire à la réalisation de la maintenance septennale de la génératrice doublée de celle, quindécennale, de la turbine.

Les ventes du pôle Imprégnation (19,8% du CA) sont en baisse de 3%, marquées par le recul du marché des poteaux de 9,3% sur l'exercice. Après avoir connu une légère progression au premier semestre (3,4%), l'activité Poteaux est ralentie au second semestre, notamment du fait du blocage des transactions commerciales avec l'Algérie.

Après deux exercices défavorables, l'activité produits d'aménagements extérieurs, portés par la gamme Découvert, affiche quant à elle une hausse de 2,2%, combinant un effet prix favorable à des volumes en progression.

Evolution de la rentabilité d'exploitation

La marge brute s'établit à 50,4 millions d'euros en progression de 8,18 % à période comparable. Le taux de marge brute ressort à 53 % de la production de l'exercice, contre 51 % en N-1.

La part de la masse salariale demeure stable et s'établit 12 % du chiffre d'affaires.

Les autres achats et charges externes du Groupe s'élèvent à 23,3 millions d'euros, soit 24,4 % du chiffre d'affaires, contre 27,35 % au titre de la période précédente. Cette baisse s'explique notamment par la

diminution des dépenses liées à l'électricité, consécutive à une renégociation contractuelle en début d'exercice.

L'EBITDA consolidé atteint 16,3 millions d'euros (+52.8 % vs. EBITDA 2023/2024).

Le résultat d'exploitation progresse nettement, à 5,5 millions d'euros, contre 9 mille euros l'exercice précédent.

Les amortissements et dépréciations ont progressé de 1,7 % sur la période.

Les charges financières nettes reculent légèrement, pour s'établir à 0,47 million d'euros (contre 0,76 million d'euros au 31/08/2024).

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 3,7 millions d'euros au 31 août 2025, contre une perte de 0,1 millions d'euros au 31 août 2024.

2.3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

2.4. PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

2.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans un climat géopolitique et macro-économique toujours incertain, le Groupe Moulinvest évolue dans un secteur du bois attractif et reste confiant pour l'avenir avec l'achèvement en mai 2025 du programme de financement *Epicéa*.

Avec ses derniers investissements sur ses activités de sciages, de triage et d'augmentation de ses capacités de réception des bois, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans le secteur du bois de construction et ses perspectives de chiffre d'affaires à court terme sont encourageantes. Le Groupe Moulinvest continue de gagner des parts de marché sur son activité historique malgré un environnement très concurrentiel.

Sur le marché des granulés, l'évolution des prix reste étroitement corrélée aux conditions climatiques. Pour autant, la demande est croissante, sous l'effet d'une recherche accrue de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur. L'activité de granulation ayant atteint un rythme de production normalisé, le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en maintenant un haut niveau de qualité des produits et des services associés, dans l'attente de pouvoir augmenter ses capacités de production.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. La part des marchés export en croissance sur le premier semestre a permis de palier à une baisse de la demande sur le marché national mais s'est contractée au second semestre en raison notamment du blocage des transactions commerciales avec l'Algérie. A moyen terme, le climat d'incertitude géopolitique devrait peser dans une moindre mesure sur l'activité imprégnation du Groupe dans un contexte de développement de marchés nationaux.

La commercialisation de nos produits d'aménagement extérieurs est une activité cyclique et saisonnière. Après avoir connu des années post-covid en forte croissance, puis une inversion de cycle

avec une demande en forte baisse, la tendance du marché est à la hausse et cette activité progresse sur l'exercice en combinant un effet prix favorable à des volumes en progression.

Le Groupe Moulinvest compte sur la continuation de l'amélioration de sa rentabilité du fait de la poursuite de la réduction des charges externes, notamment les coûts énergétiques suite à la renégociation des contrats d'électricité de toutes les filiales du groupe (économie proche de 50% sur les tarifs précédents) pour la période janvier 2025 à décembre 2030, et des charges financières avec le remboursement du financement *Epicéa*.

Ces gains de rentabilité doublés de la fin du remboursement d'une dette financière avoisinant les 4 millions d'euros contribuent à l'augmentation des capacités financières du Groupe Moulinvest qui va les allouer à de nouveaux investissements sur son site de Boisset-Lès-Montrond où le Groupe entend développer son activité de deuxième transformation des bois.

2.4.2.Risques liés à l'évolution de la consommation

La demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière à long terme en France, en Europe et même au niveau mondial. Cette croissance s'explique par la qualité reconnue au bois dans les domaines de la construction et du chauffage, ainsi que pour ses qualités au niveau du développement durable et du respect de l'environnement.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. La demande de poteaux sur certains pays d'Afrique reste dynamique à court et moyen terme, mais ces marchés sont fortement soumis aux aléas géopolitiques.

L'activité DECOVERT est une activité en développement, en particulier les lames de terrasses, le bardage et des produits à destination de l'arboriculture. Cette gamme de produits adaptée répond à la demande malgré la variabilité du marché.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes.

2.4.3.Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique le marquage en conformité avec la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FCBA (Certificat 0206/2017 FCBA) pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement fongicide, les produits de protection classe 3 et classe 4 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe dispose de la certification EN+ biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9001 version 2015, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière et par Bois de France.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. La provision pour dépollution s'élève à 1 705 K€ à la clôture 2025 contre 1 721 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

2.4.4.Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Le contrat signé avec EDF prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé et court jusqu'au 30/06/2031.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales. Des livraisons sont également assurées en direct chez le particulier par camions souffleurs.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

		Exercice 24/25	Exercice 23/24
1 ^{er} client	12 361 645	12,98%	10,79%
TOP 5	32 607 438	34,25%	30,97%
TOP 10	43 559 243	45,75%	42,61%
CA CONSO	95 207 668		

2.4.5.Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe priviliege plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe.

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

		Exercice 24/25*	Exercice 23/24*
1 ^{er} fournisseur	3 286 703	4,47%	7,39%
TOP 5	13 862 251	18,86%	21,91%
TOP 10	20 879 856	28,41%	31,34%
Achat + charges externes CONSO	73 486 839		

*Pourcentage hors fournisseurs d'immobilisations

2.4.6.Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2025 de 72,3 millions d'euros de capitaux propres contre 69,3 millions d'euros au 31 août 2024.

Au 31 août 2025, la trésorerie nette de découvert représente 22 millions d'euros (30,9 millions d'euros au 31 août 2024) et les dettes financières atteignent 24,9 millions d'euros (contre 40,3 millions d'euros au 31 août 2024).

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 0,04 (vs. 0,14 au 31 août 2024). Le ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) est de 0,154 (0,866 au 31 août 2024).

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

2.4.7.Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10%

par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 62 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

Le 4 août 2025, a été signé un bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1^{er} juin 2025 entre SCI Marine Bis et la filiale SCIERIE MOULIN pour l'installation d'une plateforme bétonnée permettant d'accueillir une rondineuse avec cabine de pilotage, zone de stockage et accès. Le loyer annuel est de 4 730 €. A la fin du bail à construction, le 31 mai 2043, il est prévu que SCIERIE MOULIN bénéficiera d'un droit préférentiel à bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments.

2.4.8.Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 31 août 2025.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 500 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions réglementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 705 K€.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatées sur la période au titre :

- D'une reprise de provisions pour indemnités de départs en retraite à venir pour 73 K€ ;

- D'une dotation aux provisions pour litiges à hauteur de 43 K€, et d'une reprise à hauteur de 24 K€ ;
- D'une dotation aux provisions pour risques pour 30 K€, et d'une reprise pour 27 K€.

2.5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE :

Avec ses derniers investissements sur ses activités de sciages, de triage et d'augmentation de ses capacités de réception des bois, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans le secteur du bois de construction et ses perspectives de chiffre d'affaires à court terme sont encourageantes.

Sur le marché des granulés, l'évolution des prix reste étroitement corrélée aux conditions climatiques. Pour autant, la demande est croissante, sous l'effet d'une recherche accrue de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur. L'activité de granulation ayant atteint un rythme de production normalisé, le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en maintenant un haut niveau de qualité des produits et des services associés, dans l'attente de pouvoir augmenter ses capacités de production.

Le climat d'incertitude géopolitique devrait peser dans une moindre mesure sur l'activité imprégnation du Groupe dans un contexte de développement de marchés nationaux.

Sur le plan industriel, le Groupe continue de déployer une politique d'investissements active. Après une phase d'investissement concentrée sur le développement des activités de bois construction sur son site historique de Dunières, MOULINVEST va investir dès l'exercice 2025-2026 sur son site de Boisset-Lès-Montrond afin de développer son activité de deuxième transformation des bois.

MOULINVEST vise ainsi augmenter ses volumes de produits à plus forte valeur ajoutée pour son activité bois de construction, tout en réduisant les coûts de production de son activité imprégnation, puis, à moyen terme, le groupe entend également élargir sa gamme de produits proposés en adaptant son offre pour répondre aux nouvelles attentes du marché toujours plus en quête de produits d'ingénierie bois innovants. Ces futures gammes permettront aux utilisateurs de satisfaire aux exigences des réglementations RE2020 et RE2025 en offrant des solutions en matière de réduction de l'impact carbone des constructions, d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et d'utilisation de matériaux biosourcés.

C'est donc confiant dans ses perspectives, que le Groupe continue de se doter d'outils performants afin d'augmenter ses volumes produits afin de rester idéalement positionné pour répondre aux attentes d'un marché en progression et en forte évolution, ce, tout en continuant de s'inscrire dans sa démarche environnementale forte.

2.6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 août 2025.

2.7. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

2.8. DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

2.9. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

3.1. ACTIVITE DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2025 ;

Scierie Moulin (en k€)	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
Chiffre d'affaires hors taxes	55 991,0	100,0%	61 907,6	100,0%
Résultat d'exploitation	-4 508,3	-8,1%	736,1	1,2%
Résultat courant	-5 050,0	-9,0%	-1 467,6	-2,4%
Résultat exceptionnel	807,3	1,4%	-1 081,0	-1,7%
Résultat net	-4 242,7	-7,6%	-386,6	-0,6%

« **SCIERIE MOULIN** » développe les activités historiques du Groupe « **Moulinvest** », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 23 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 août 2025, elle a connu une augmentation de son activité (+10,57%) avec un chiffre d'affaires de 61 908 k€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 55 991 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de 736 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre - 4 508 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de - 1 468 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre - 5 050 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à - 387 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre - 4 243 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les investissements réalisés se sont élevés à 3 758 k€ (6 514 k€ activés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 2 756 k€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 6 986 k€ (11 414 k€ activés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et « avances et acomptes » soit 4 428 k€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les principaux investissements réalisés par Scierie Moulin au cours de l'exercice 2025 correspondent à des investissements de modernisation, de productivité et de renouvellement en première et seconde transformation.

Les principaux investissements réalisés sur l'exercice concernent :

- Installation d'une ligne d'écorçage rondinage en complément du parc à grumes actuel : 876 K€
- Remplacement de matériels d'exploitation forestière, de transport et de manutention : 948 K€
- Installation d'un ascenseur à liteaux : 243 K
- Création de nouveaux enrobés : 197 K€
- Nouvelles installations de détection incendie : 89K€
- Remplacement du système d'aspiration de la raboterie : 66 K€

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

Moulin Bois Energie (en k€)	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
Chiffre d'affaires hors taxes	26 327,6	100,0%	24 527,7	100,0%
Résultat d'exploitation	3 985,8	15,1%	3 544,1	14,4%
Résultat courant	4 472,0	17,0%	3 896,3	15,9%
Résultat exceptionnel	324,7	1,2%	180,8	0,7%
Résultat net	3 586,9	13,6%	3 049,1	12,4%

« **MOULIN BOIS ENERGIE** » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 24 528 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 26 328 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Du fait d'un effet prix défavorable, les activités du pôle Bois Energie présentent un recul du chiffre d'affaires (-6,9%) malgré une progression des volumes de granulés vendus. L'activité de cogénération enregistre pour sa part un recul de 5,5 %, en raison de l'arrêt temporaire de la chaudière au mois d'août nécessaire à la réalisation de sa maintenance préventive pluriannuelle.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 3 544k€ au 31 août 2025 contre 3 986 k€ au 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de 3 896 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 4 472 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à 3 049 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 3 587 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les investissements réalisés se sont élevés à 297 k€ (625 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » et des « avances et acomptes » soit 328 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 1 305 k€ (1 332 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 28 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« **S.C.I. DE VILLE** », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « **SCIERIE MOULIN** » exerce son activité.

SCI de VILLE	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	1566,3	100,0%	1870,5	100,0%
Résultat d'exploitation	879,6	56,2%	996,3	53,3%
Résultat courant	601,3	38,4%	822,3	44,0%
Résultat exceptionnel	1,0	0,1%	0,0	0,0%
Résultat net	451,6	28,8%	616,5	33,0%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 1 871 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 1 566 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de 996 k€ pour l'exercice clos le 31 août 2025 contre 880 k€ sur l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de 822 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 601 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à 617 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 452 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les investissements se sont élevés à 50 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 775 k€ (2 042 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 1 267 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

IMMOBILIER DE VILLE	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	989,3	100,0%	1 127,8	100,0%
Résultat d'exploitation	375,0	37,9%	411,5	36,5%
Résultat courant	242,4	24,5%	352,7	31,3%
Résultat exceptionnel	12,1	1,2%	0,0	0,0%
Résultat net	195,0	19,7%	268,7	23,8%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 1 128 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 989 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de 412 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 375 k€ au 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de 353 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 242 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à 269 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 195 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les investissements se sont élevés à 11 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 50k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FRANCE BOIS IMPREGNES	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	20 637,7	100,0%	19 872,6	100,0%
Résultat d'exploitation	-118,1	-0,6%	770,1	3,9%
Résultat courant	-154,7	-0,7%	787,8	4,0%
Résultat exceptionnel	-34,8	-0,2%	635,3	3,2%
Résultat net	-180,2	-0,9%	1 061,4	5,3%

La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 19 873 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 20 638 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de 770 k€ au 31 août 2025 contre -118 k€ au 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de 788 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre -155 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à 1 061 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre -180 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les investissements se sont élevés à 842 k€ (859 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 17 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 380 k€ (608 k€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des « immobilisations corporelles en cours » soit 228 k€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 279,5	100,0%	2 206,3	100,0%
Résultat d'exploitation	-26,1	-1,1%	-18,1	-0,8%
Résultat courant	-31,8	-1,4%	-22,2	-1,0%
Résultat exceptionnel	-20,2	-0,9%	2,7	0,1%
Résultat net	-52,0	-2,3%	-19,5	-0,9%

La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 206 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 2 279 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de -18 k€ au 31 août 2025 contre -26 k€ au 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de -22 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre -32 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à -20 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, contre -52 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, et aucun investissement n'avait été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

IMMO BOISSET	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	24,8	100,0%	27,2	100,0%
Résultat d'exploitation	6,9	27,9%	10,3	37,8%
Résultat courant	5,4	21,8%	3,3	12,0%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat net	4,1	16,5%	2,4	9,0%

La société « IMMO BOISSET » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 27 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 25 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de 10 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 7 k€ au 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de 3 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 5 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à 2 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 4 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Les investissements se sont élevés à 1 760 k€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre 10k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

- La société « FOREZ BOIS ENERGIE », Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 848 995 551, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FOREZ BOIS ENERGIE	Année 2023-2024	%	Année 2024-2025	%
(en k€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat d'exploitation	-2,8	0,0%	-3,3	0,0%
Résultat courant	-2,2	0,0%	-2,0	0,0%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Résultat net	-2,2	0,0%	-2,0	0,0%

La société « FOREZ BOIS ENERGIE » a pour objet : La production, la transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, la production d'énergie, le commerce et le négoce de matière ou produits s'y rapportant.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, et aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est de - 3,3 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre - 2,8 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat courant avant impôt est de - 2,0 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre - 2,2 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net s'élève à - 2,0k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 contre - 2,2 k€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 et aucun investissement n'avait été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

3.2. PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation, procédé à aucune cession de participation, ni à aucune prise de contrôle.

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT PRIEST EN JAREZ (Loire), du 11 juin 2025, la société « SCIERIE MOULIN » a absorbé la société « TECHNICBOIS MOULIN » par voie de transmission universelle de patrimoine.

3.3. INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous informons que la société « TYMS FINANCES » détient une participation représentant plus de 2/3 du capital social de notre société.

Pour rappel suivant mémorandum du 14 février 2019, notre société a procédé à une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur le fondement de l'article 234-9-7° et de l'article 234-9-6° du règlement général de l'AMF.

Par acte du 5 mars 2019, l'AMF a octroyé ladite dérogation, considérant que l'opération pouvait s'analyser en un reclassement de la participation du groupe familial MOULIN au capital de la société « MOULINVEST » et qu'elle était sans incidence sur le contrôle ultime de cette société par le groupe familial MOULIN.

3.4. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « MOULIN BOIS ENERGIE », « SCIERIE MOULIN » et « FOREZ BOIS ENERGIE », et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus de 1/2 du capital social de la société « SCI DE VILLE ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

Nous vous précisons que notre société ne détient plus indirectement de participation dans le capital de la société « TECHNICBOIS MOULIN » suite à la transmission universelle de son patrimoine à la société « SCIERIE MOULIN » intervenue au cours de l'exercice.

4. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

4.1. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2025 : 79 963 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

4.2. DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2025.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2024.

4.3. PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2025, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 de manière prospective, et par le nouveau règlement ANC 2022-06 appliqué volontairement par le groupe à partir du 1er septembre 2024 (d'application normalement obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2025, sont les mêmes que ceux au 31/08/2024.

Le nouveau règlement 2022-06 n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice précédent.

Son application entraîne des reclassements de présentation, liés aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, avec notamment :

- La nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel, qui concerne dorénavant des événements majeurs et inhabituels ; les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations, ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissements rapportées au résultat, sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ;
- La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, ou en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 95 208 k€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2025, contre 91 371 k€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 4,20 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 99 114 k€ au 31 août 2025 contre 94 221 k€ au 31 août 2024.

Les charges d'exploitation se totalisent à 93 621 k€ au 31 août 2025 contre 94 212 k€ au 31 août 2024.

Le résultat d'exploitation est donc de 5 493 k€ au 31 août 2025 contre 9 k€ au 31 août 2024.

Compte tenu des produits financiers (590 k€) et des charges financières (1 058 k€), le résultat courant avant impôt est de 5 025 k€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 0 k€ contre 580 k€ sur l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 3 726 k€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (1 884 k€) et des produits d'impôts différés (585 k€).

L'effectif du groupe était de 223 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2025 et de 224 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2024, réparti comme suit :

	31/08/2025	%	31/08/2024	%
Cadres	31	14%	31	14%
A. M. et techniciens	30	13%	30	13%
Employés	40	18%	42	19%
Ouvriers	122	55%	121	54%
TOTAL	223	100%	224	100%

L'endettement s'élève à 24 866 k€, la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en k€ :

AU 31/08/2025	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	21 447	4 845	13 891	2 711
Emprunts en crédit-bail	3 097	1 349	1 748	0
Emprunts et dettes financières divers	322	322		
TOTAL	24 866	6 516	15 639	2 711

AU 31/08/2025	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31/08/2025, les emprunts en crédit-bail comportent 218 K€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : nulle à moins d'1 an, et 218 K€ de 1 à 5 ans.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées uniquement d'emprunts à taux fixe à hauteur de 21 447 K€.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 22.97 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 16 602 / 72 272 = 22.97 %, contre 25.57 % au 31/08/2024).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 et assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat, a été remboursé à échéance prévue fin mai 2025.

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	35 563	17 845	13 822	3 896
Emprunts en crédit-bail	4 545	1 698	2 844	3
Emprunts et dettes financières divers	232	232		
TOTAL	40 340	19 775	16 666	3 899

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2024, Les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 31 769 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 3 794 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 25.57 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 17 717 / 69 286 = 25.57 %, contre 46.52 % au 31/08/2023).

La variation des capitaux propres est matérialisée par les deux tableaux ci-après :

Montants indiqués en k€ :

	Capital	Primes	Réerves légales	Autres réserves	Réerves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino-ritaire
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444
Augmentation de capital (*)								-2	-2	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3 614	5 105		-8 719		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							-311		-311	176
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								-74	-74	
Dividendes							-1 014		-1 014	
Autres variations						16			16	-1
31-août-2024	3 690	7 465	369	5 111	52 521	96	-311	345	69 286	619

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino-ritaire
31-août-2024	3 690	7 465	369	5 111	52 521	96	-311	345	69 286	619
Augmentation de capital (*)								4	4	
Affection du résultat de l'exercice précédent				4 860	-5 694		834		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 484		3 484	242
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								12	12	
Dividendes							-523		-523	
Autres variations						9			9	
31-août-2025	3 690	7 465	369	9 971	46 827	105	3 484	361	72 272	861

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2025	31/08/2024
Résultat net des sociétés intégrées	3 726	-135
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	11 054	10 574
- Variation des impôts différés	-585	-235
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-178	-121
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 017	10 083
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 541	5 982
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 476	16 065
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-5 209	-9 337
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	222	442
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 987	-8 895
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-514	-998
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	4	-1
Emissions d'emprunts (+)	3 847	4 913
Remboursements d'emprunts (-)	-19 659	-11 811

Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-16 322	-7 897
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-8 833	-727
Trésorerie d'ouverture	30 863	31 590
Trésorerie de clôture	22 030	30 863
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 39.0 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 14 017 K€. Cette augmentation est liée à l'amélioration du résultat net consolidé.

La variation du besoin en fonds de roulement est négative sur la période (- 1 541 K€).

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 12 476 K€, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de -4 987 K€, hors nouveaux contrats de crédit-bail d'un montant de 264 K€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement pour Scierie Moulin, Moulin Bois Energie et France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 19 659 K€ (comprenant le remboursement total de la dette senior), alors que 3 847 K€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 514 K€ a été versé en février 2025 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie diminuer de 8 833 K€, pour s'établir à 22 030 K€ au 31 août 2025 (contre 30 863 K€ au 31 août 2024).

5. COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

5.1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

La société a choisi d'appliquer par anticipation les dispositions du règlement ANC 2022-06 pour l'exercice clos le 31 août 2025.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes annuels au 31 août 2025, sont les mêmes que ceux au 31 août 2024.

Le nouveau règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice précédent.

Son application entraîne des reclassements de présentation, liés aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, avec notamment :

- La nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel, qui concerne dorénavant des événements majeurs et inhabituels ; les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations, ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissements rapportées au résultat et les boni/mali sur cessions d'actions dans le cadre du contrat de liquidité, sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ;

- La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

Les principaux impacts sont listés ci-dessous :

	31/08/2024	31/08/2025	
	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation	Résultat financier
VNC actifs cédés	-52 575 €	-30 608 €	
Cessions immobilisations	90 573 €	30 000 €	
Mali sur ventes d'actions	-37 152 €		- 11 410 €
Boni sur ventes d'actions	16 445 €		19 961 €

Les autres impacts ne sont pas significatifs pour la lecture des comptes.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 1 985 851 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 445 230 € soit une augmentation de 37,41 %.

Le total des produits d'exploitation
s'élève à 2 771 132 €

Les charges d'exploitation se
totalisent à 3 098 465 €

Le résultat d'exploitation
est donc de - 327 333€

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à - 476 952 €.

Compte tenu des produits financiers (5 405 298 €) et des charges financières (765 939 €), le résultat courant avant impôts est de 4 312 027 € au 31 août 2025 contre 4 128 939 € au 31 août 2024.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices (262 454 €), le compte de résultat se solde par un bénéfice de 4 049 572,59 € contre un bénéfice de 5 382 986,75 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 18 842 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 28 732 343 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations incorporelles	92 411 €
- Immobilisations corporelles	100 956 €
- Immobilisations financières.....	28 538 976 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 18 238 164 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 32 508 € par virement de poste à poste et de 33 964 858 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

* Par virement de poste à poste :

- Immobilisations incorporelles	
. Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 508 €

* Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence :

- Immobilisations incorporelles	
. Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 925 €
- Immobilisations corporelles	
. Matériel de transport	53 263 €
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 812 €
- Immobilisations financières	
. Autres participations	19 648 930 €
. Autres titres immobilisés.....	530 519 €
. Prêts et autres immobilisations financières	13 678 409 €

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 65 183 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 41 605 €.

L'effectif moyen du personnel est de 5 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2025 à 3 092 985 € et au 31 août 2024 à 5 447 899 €.

5.2. MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18 842 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

5.3. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société faisant apparaître le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

	Article D. 441-6, I, 1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	11				45	
Montant total des factures concernées TTC	35 605	41 348	25 671	8 552	7 825	83 396
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,55%	1,79%	1,11%	0,37%	0,34%	3,62%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisés						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture fournisseur. Nous nous basons donc sur les délais contractuels.					

	Article D. 441-6, I, 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	13				3	
Montant total des factures concernées TTC	207 356	34 686	-	-	-	34 686
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	8,17%	1,37%	0,00%	0,00%	0,00%	1,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture client. Nous fixons nos échéances selon les délais légaux.					

5.4. PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIETE MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025, s'élevant à 4 049 572,59 € :

- Aux actionnaires, à titre de dividendes, soit la somme de	1 014 861,54 €
- Le solde au compte « Réserves Facultatives », soit la somme de	3 034 711,05 €
TOTAL.....	4 049 572,59 €

Ainsi chaque action recevrait un dividende de 0,33 €. Ce dividende serait mis en paiement à compter du 17 février 2026.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire (article 200 A du Code général des impôts), soit sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A-13 et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé que les dividendes distribués au titre des exercices sociaux visés par ce texte se sont respectivement élevés à :

Exercice clos le :	Distribution globale	Distributions éligibles à l'abattement de 40 % *	Distributions non éligibles à l'abattement de 40 %
31/08/2022	3 075 338,00 €	Sur le montant total soit 1 € par titre	/
31/08/2023	1 014 861,54 €	Sur le montant total soit 0,33 € par titre	/
31/08/2024	522 807,46 €	Sur le montant total soit 0,17 € par titre	/

* abattement applicable si dividendes soumis au barème progressif de l'IR (résidents français)

5.5. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

5.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

5.7. JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

5.8. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2025, a réalisé les opérations suivantes sur ses titres détenus au porteur :

Opérations sur titres	Date	Nombre de titres
Solde initial	01/09/2024	45 900
Acquisition	06/01/2025	350
Acquisition	27/01/2025	500
Acquisition	18/02/2025	1600
Acquisition	26/02/2025	500
Acquisition	10/03/2025	500
Acquisition	11/03/2025	650
Acquisition	14/03/2025	500
Acquisition	21/03/2025	500
Acquisition	06/05/2025	1000
Acquisition	07/07/2025	500
Acquisition	15/07/2025	500
Acquisition	21/07/2025	1000
Acquisition	28/07/2025	500
Acquisition	25/08/2025	500
Acquisition	27/08/2025	500
Solde final au 31/08/2025		55 500

5.9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, détenaient une participation insignifiante.

5.10. ACHAT ET CESSION D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

5.11. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

5.11.1. Contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2025 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 23 166.97 € ;
- Solde titres : 1 333 titres pour une valorisation globale de 26 793.30 euros.

5.11.2. Contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2025, dans les écritures du teneur de la comptabilité titres :

- Solde espèces : 0 €
- Solde titres : 47 856 actions

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

5.12. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 août 2025 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

5.13. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

5.14. DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 30 août 2025, il y a 2 134 176 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double.

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%*	Nombre	%*
Maurice MOULIN	76	0,002%	152	0,003%
Sandrine MOULIN	9 272	0,30%	18 544	0,359%
Marie-Laure TEYSSIER	9 272	0,30%	18 544	0,359%
Patrice TEYSSIER	38	0,001%	76	0,001%
Patrice COURT	38	0,001%	76	0,001%
TYMS FINANCES	2 086 327	67,84%	4 172 654	80,86%
Sous-groupe familial MOULIN	2 105 023	68,45%	4 210 046	81,58%
Autres actionnaires depuis plus de 3 ans	29 153	0,95%	58 306	1,13%
Autres actionnaires depuis moins de 3 ans	8 228	0,27%	8 228	0,16%
Actions auto détenues	47 856	1,56%	-	-
Actions contrat de liquidité	1 333	0,04%	-	-
Autres actions au porteur	883 745	28,74 %	883 745	17,13%
TOTAL	3 075 338	100,00%	5 160 325	100,00%

* Les pourcentages sont arrondis

6. INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1. LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4,1°, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salariées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	Mandats en cours lors de l'exercice écoulé	
	Société	Mandat
Maurice MOULIN	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN SARL SOFOVE TYMS FINANCES IMMO BOISSET Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat Groupement Forestier de la Saurée FOREZ BOIS ENERGIE GF JASPIN TECHNICBOIS MOULIN Groupement Forestier du Bouchet	Président Directeur Général Directeur Général Président Gérant Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Co-Gérant Gérant Gérant
Marie-Laure TEYSSIER	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE Groupement Forestier des Mésanges SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES Groupement Forestier de BEGUE	Administrateur Directeur Général Délégué Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante Gérante Directeur Général Co-gérante Directeur Général Co-gérante

Sandrine MOULIN	MOULINVEST SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCI VENDETZ Groupement Forestier de Vendetz LE GITE DE LAVALETTE GF JASPIN SCI DE VILLE	Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante Gérante Gérante Présidente Co-Gérante Gérante
Patrice TEYSSIER	MOULINVEST L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES FOREZ BOIS ENERGIE Groupement Forestier de BEGUE	Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant

6.2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.
Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-30 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*J.O du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).
L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».
Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions réglementées.
- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

6.2.1. Liste Des Conventions Réglementées

1. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 44 706 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

2. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

- Motivation : fidélisation des salariés

3. Mise en place d'une convention d'animation et de prestations de services avec la société TYMS FINANCES

• Nature, objet et modalités : Notre société a conclu avec la société TYMS FINANCES une convention d'animation et de prestations de services aux termes de laquelle la société TYMS FINANCES, société animatrice du Groupe d'une part, définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataire de services administratifs et organisationnels au bénéfice de notre société à compter du 1^{er} avril 2020. Les prestations seront facturées ainsi qu'il suit :

- Au 1^{er} avril 2020 : 200 000 €
- Au 1^{er} septembre 2020 : 200 000 €
- Au 1^{er} décembre 2020 : 150 000 €
- A partir du 1^{er} septembre 2021 : QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €) HT par an
 - Motivation : priorités stratégiques, axes de développement

4. Mise en place d'un bail commercial avec la « SCI DE VILLE » : La société « SCI DE VILLE », a donné à bail commercial à la société « MOULINVEST », divers locaux dépendant d'un ensemble immobilier soumis au statut de la propriété sis à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, édifié sur un terrain cadastré section AM 821 et comprenant un bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 423,50 m², pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mars 2019,

moyennant un loyer annuel hors taxes de 43 200 € H.T., révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'I.N.S.E.E.

- Motivation : besoin de locaux

6.2.2. Liste des conventions ne relevant pas de la procédure des conventions réglementées avec les filiales à 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, FRANCE BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE.
2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, FRANCE BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.
3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
 - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

6.2.3. Conventions conclues pendant l'exercice et autorisées par le Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention n'a donné lieu à la procédure prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

6.3. DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration.

- Assemblée générale ordinaire annuelle du 17 février 2025 (6^{ème} résolution) :
Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 17 août 2026.

6.4. CHOIX DU MODE DE DIRECTION

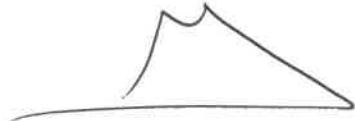
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons

que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

xxxxx

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- :-

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- :-

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- :-

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES
CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31.08.21	31.08.22	31.08.23	31.08.24	31.08.25
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
-Capital social	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60
-Nombre actions ordinaires existants	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338
- Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
-C.A. hors taxes	1.493.728	1.227.910	1.510.460	1.445.230	1.985.851
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	-123.648	5.044.638	4.741.496	4.274.142	3.355.437
-Impôts sur les bénéfices	634.046	127.330	20.147	-1.211.756	262.454
-Participation des salariés	-	-	-	-	-
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	-685.896	4.754.770	4.628.263	5.382.987	4.049.573
-Résultat distribué	1.998.969,67	3.075.338	1 014 861,54	522 807,46	1.014.861,54
<u>Résultat par action</u>					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,25	1,60	1,54	1,78	1,01
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions	-0,22	1,55	1,50	1,75	1,32
-Dividendes attribués à chaque action	0,65	1	0,33	0,17	0,33
<u>Personnel</u>					
-Effectif moyen des salariés	6	5	5	5	5
-Masse salariale de l'exercice	687.855	548.820	595.981	572.483	564.557
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales)	360.166	254.291	282.887	268.258	280.473

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,



« MOULINVEST »
 Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
 Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

Exercice au 31 août 2025

Liste des filiales et participations

(C. art. du Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 832.6, 833.6 et 841.6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quotient-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brutes	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautionnements et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100 000	32 270	100,00	100 000	67 730	50 645			2 042	
- SARL IMMO BOISSET	10 000	22 521	100,00	10 000	10 000	1 886 254	30 390	27 197	2 446	
- SARL SCIERIE DE SAINTE AGATH	40 000	398 140	100,00	574 000	427 717			2 206 330	19 465	
- SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	2 550 000	12 239 412	100,00	3 526 000	3 226 000			19 872 604	1 061 378	
- SAS SCIERIE MOULIN	2 314 338	18 290 286	100,00	1 776 460	1 776 460	15 063 932	2 286 017	61 907 563	386 575	
- SAS MOULIN BOIS ENERGIE	2 425 000	14 554 671	90,00	2 182 500	2 182 500	4 888 563	39 838	24 527 731	3 049 051	3 150 000
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SARL IMMOBILIER DE VILLE	10 000	1 058 883	10,00	1 000	1 000	1 239 034	18 430	1 127 776	268 703	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

